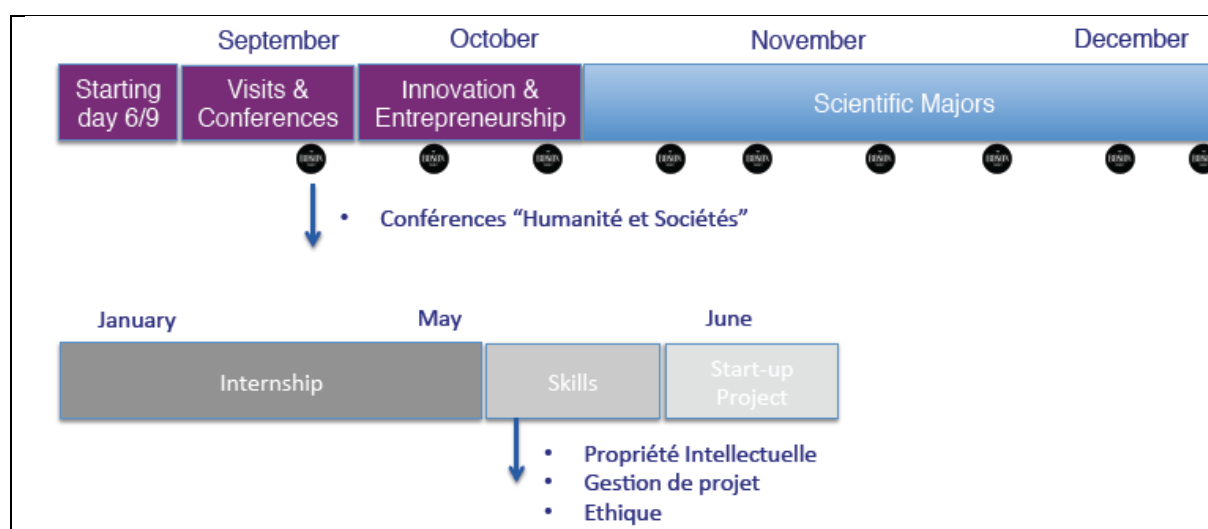


Programme PSL-ITI

PSL-ITI, initialement conçu comme une année pré-doctorale pour des étudiants titulaires d'un master 2 ou équivalent dans les sciences exactes, s'ouvre aux doctorants. C'est un cursus innovant où les étudiants suivent des enseignements de tronc commun sur l'innovation et l'entrepreneuriat, ainsi que des enseignements scientifiques (avec choix de 3 majeures parmi 9).

Le calendrier est organisé comme suit :



Le tronc commun est composé de 4 cours de 20h (soit 80h) en début d'année ainsi que de 20 heures de SHS (« Humanité et Sociétés ») et d'un mois de projet de création de start-up (en juin). Chaque majeure correspond à 80h de cours, soit un jour/semaine au premier trimestre. Les étudiants obtiennent un diplôme d'établissement PSL.

A partir de la rentrée 2017, les doctorants peuvent suivre ce cursus selon trois modalités :

- en année de césure, parcours identique au pré-doctorat
- au cours des trois ans de thèse (voir articulation ci-dessous, principe 1)
- juste avant le démarrage de thèse (voir articulation ci-dessous, principe 2)

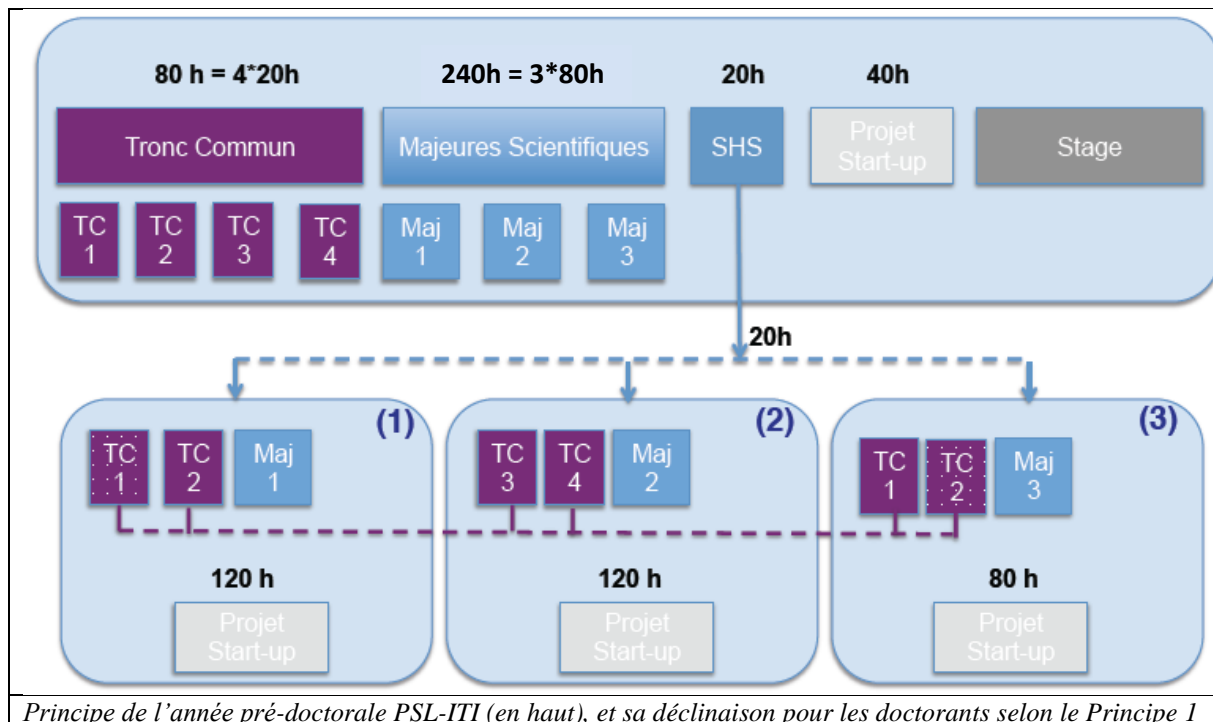
et sur le principe du double diplôme : doctorat et diplôme d'établissement PSL-ITI. Hormis le stage (selon les principes 1 et 2), l'ensemble du cursus pré-doctoral sera suivi. Un préalable essentiel est bien sûr l'accord et l'engagement écrit du directeur de thèse de laisser du temps à l'étudiant pour suivre cette formation. Puisqu'un travail conséquent sera fait en parallèle de la thèse, on pourrait prévoir la possibilité, non automatique, de financer 3 mois de thèse supplémentaires pour ces étudiants

Les frais de scolarités s'élèvent à 1 500 euros et pourront être payés en trois fois.

Principe 1

Le programme comporte 340 h de cours, plus le projet de création de start-up. L'étudiant en doctorat suit une majeure par an, et les cours de tronc commun sont suivis à sa convenance pendant les trois années. Cela correspond à 16 jours de cours dans l'année (hors stage).

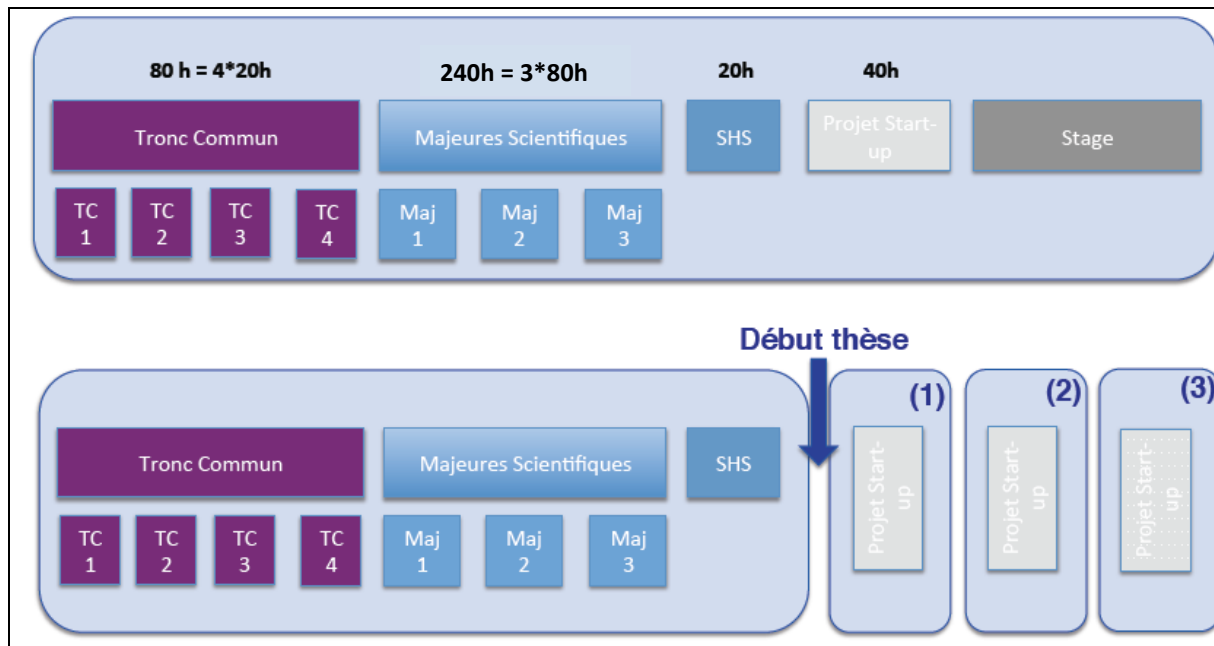
Au cours de l'une des trois années, 4 semaines sont réservées pour mener le projet de création de start-up du mois de juin.



Principe 2

L'étudiant suit le programme du premier trimestre avec les étudiants en année pré-doctorale avant de démarrer son projet doctoral. Au cours de l'une des trois années, il consacre 4 semaines pour le projet de création de start-up qui a lieu au mois de juin.

Contact : Equipe PSL ITI (psl-iti@univ-psl.fr)



Un point d'attention particulier : pour l'étudiant qui souhaite commencer dès la première année, il faut que l'inscription en doctorat démarre en septembre afin d'avoir un statut avant le début de sa thèse (en général en octobre).